



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 24-2022

**Réponse au postulat « SOS biodiversité, disparition des insectes & Co »**

La commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le mercredi 14 septembre à 19h à la salle de Conférences du CTC.

Elle était composée de Mesdames Ndeye Awa DIEDHIOU, Christina BAQUERO, Roxane GUBLER, Elodie GOLAZ GRILLI, Sandra MARTINELLI et Muriel ROSSEL (présidente-rapporteuse) ainsi que de Messieurs Mehmet KORKMAZ, et Ignacy WILCZYNSKI.

Absent : M. Yabalak KEMAL

La postulante Mme Angela THODE, invitée, était également présente.

La Municipalité était représentée par Mme Patricia Zurcher-Maquignaz conseillère Municipale, accompagnée par M. Alain Peneveyre (chef du service Gestion urbaine -Développement durable).

### **Contexte**

Comme le relève la postulante, la situation des insectes en Suisse est devenue très préoccupante. En effet, depuis le milieu du XXe siècle, leurs effectifs, mais aussi leur diversité, y ont fortement régressé à l'échelle nationale, régionale et locale. Or, en raison de leur richesse en espèces, de leur biomasse et de leurs multiples spécialisations, les insectes jouent un rôle majeur dans presque tous les écosystèmes. Ils sont notamment essentiels à la pollinisation des plantes sauvages et cultivées, tout comme à la transformation et à la décomposition des matières organiques, et ils constituent une source de nourriture importante pour de multiples autres animaux tels que les oiseaux, les poissons ou les chauves-souris.

La postulante demande donc trois points d'améliorations à apporter dans le cadre de la Commune afin réduire ce déclin :

1. Arbres et haies à planter selon une floraison sur toute l'année
2. Inciter à moins utiliser les pesticides pour les privés
3. Des points d'eaux à disposition des insectes

Le préavis répond à ces trois points d'une manière détaillée. En résumé :

1. Arbres et haies à planter :

La réponse précise que, désormais sensibilisée par cette problématique, la Commune se préoccupe depuis quelques années de la diversification des essences plantées et donne quelques exemples de plantations effectuées récemment et des divers projets en cours.

Il rappelle la **Charte interne des aménagements extérieurs** signée en juin 2019 qui permet une planification durable des espaces extérieurs en vue des réflexions pour le futur PaCom. La révision dudit PaCom sera d'ailleurs plus contraignante pour les propriétaires sur le plan des aménagements extérieurs.

Toutes ces mesures seront reprises dans le futur plan climat, dans le chapitre biodiversité.

2. Interdiction de pesticides pour les privés :

Un second document important concernant ce sujet est le **règlement du groupement des jardins familiaux** (révisé en 2021) où l'art 18 précise « l'utilisation d'herbicides, de fongicides et d'insecticides est strictement interdite ». La Commune elle-même n'en utilisant plus, sauf pour être débarrassée des trèfles à la piscine et sur les terrains de sport, ceci afin d'éviter les accidents liés aux piqûres d'abeilles.

3. Points d'eau :

La réponse cite les points d'eau publics existants ainsi que les nouveaux projets. Elle ne tient pas compte des petits étangs privés qui contribuent au maillage. La municipalité reconnaît que ce recensement fait apparaître un manque d'eau assez clair au sud de la Ville. Un futur grand étang prévu autour de la Boule à Gaz à Malley devrait permettre de combler en partie ce manque.

**Questions des commissaires :**

Une riche discussion s'instaure au cours de laquelle M. Peneveyre précise les objectifs de son service quant à la biodiversité ainsi que les limites liées aux contraintes des plantations en ville.

Q. : pourquoi les arbres fruitiers sont plantés seulement dans les parcs ?

R. : il y en a aussi vers les garderies, écoles, le refuge et les jardins familiaux. Les conditions sont plus difficiles pour en planter dans les avenues.

**Avis de la postulante :** Mme Thode remercie pour la richesse des réponses à son postulat. En tant qu'apicultrice, elle insiste pour que le service concerné veille, quand il est possible, à planter des arbres ou buissons avec une floraison, à tour de rôle, sur toute l'année.

**Délibération de la commission**

Les commissaires relèvent la qualité du rapport. Celui-ci permet un véritable état des lieux de la situation actuelle dans la commune et tient le Conseil Communal au courant des mesures prises ces derniers temps par la Commune pour tenir compte du réchauffement et de la biodiversité. Cet état des lieux permet également à la commune de se préparer à la nouvelle loi cantonale qui vient d'être votée par le Grand Conseil à ce sujet.

**Détermination de la commission**

C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis ont été acceptées par la commission.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 24-2022 de la Municipalité du 15 août 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**APPROUVE** la réponse de la Municipalité au postulat Angela Thode, intitulé « SOS Biodiversité, disparition des insectes & Co ».